Garantie

Appareils de radiographie-X industriels

Sauf indication contraire, tous les équipements neufs de GE Sensing & Inspection Technologies GmbH à l'exception des dispositifs sous vide, pièces en verre et compo-sants électroniques listés ci-après, sont garantis douze mois à partir de la date de livraison, pour être exempt de défaut de fabrication et dans les matériels. Toute pièce défaillante sera réparée ou remplacée gratuitement. Le client assurera les risques de perte et le coût lié au transport aller et retour vers/de GE Sensing & Inspection Technologies GmbH, c.-à-d. que la disposition de garantie couvre l'usine d'une livraison non assurée et présuppose le fret libre et l'expédition assurée des marchandises vers GE Sensing & Inspection Technologies GmbH. Cette garantie, cependant, ne couvre pas les dommages résultant d'une utilisation incorrecte en enfreignant les instructions données dans le manuel d'utilisation, en particulier des dommages résultant de vérifications et de maintenances, négligées ou irrégulières, du système de refroidissement ou des prises de connexion de la haute tension. Aussi bien que tout autre composant qui doit être vérifié régulièrement.

Cette garantie couvre une seule réparation. Dans le cas de plusieurs réparations, la période de garantie se trouvera réduite en conséquence.

Certaines pièces sont considérées comme pièces d'usure et sont exclues de la garantie.

Restrictions spéciales appliquées aux composants suivants

Tubes rayons-X Métal–Céramique

La période de garantie couvre dix-huit mois, et chaque mois est constitué de trente jours.
Alternativement la garantie couvre 2000 heures de fonctionnement, la durée prise en compte est celle qui arrive la première. La garantie commence à la date du bon de livraison. GE Sensing & Inspection Technologies GmbH garantie le remplacement total durant les quatre vingt dix premiers jours de la garantie. A partir du quatre vingt onzième jour le client prend à sa charge un coût proportionnel au prorata de l'utilisation, basé sur l'achat d'un tube radiogène de remplacement. En pareil cas les heures d'utilisation accumulées depuis la date de la défaillance ne sont pas prises en considération. Les tubes radiogène qui n'ont pas été utilisé en respectant les consignes de préchauffage prescrites dans le manuel d'utilisation ne sont pas pris en garantie, indépendamment de la date de leur mise en route.

Tubes rayons -X Industriels en verre

600 heures d'utilisation au prorata durant 12 mois, ex. le client prend à sa charge un coût proportionnel au prorata du temps écoulé de fonctionnement pour le remplacement sous garantie.
Note : Pour le traitement de la réclamation de garantie nous demandons que le questionnaire fourni avec le tube soit retourné à notre société, complété des renseignements concernant le tube radiogène.
Aucune garantie ne sera appliquée aux tubes radiogène ou aux câbles haute tension qui sont utilisés avec des tensions d'alimentations non homologuées par GE Sensing & Inspection Technologies GmbH. Les tubes radiogène ne sont pris en garantie que si leur installation dans la gaine a été effectuée par du personnel agrée par GE Sensing & Inspection Technologies GmbH.

GE
Measurement & Control Solutions

Tube d'amplification d'image pour VISTALUX

Douze mois, avec remplacement total durant les trois premiers mois; à partir du quatrième mois, un coût proportionnel au prorata temporis sera demandé pour le remplacement sous garantie.

Calcul du prorata temporis

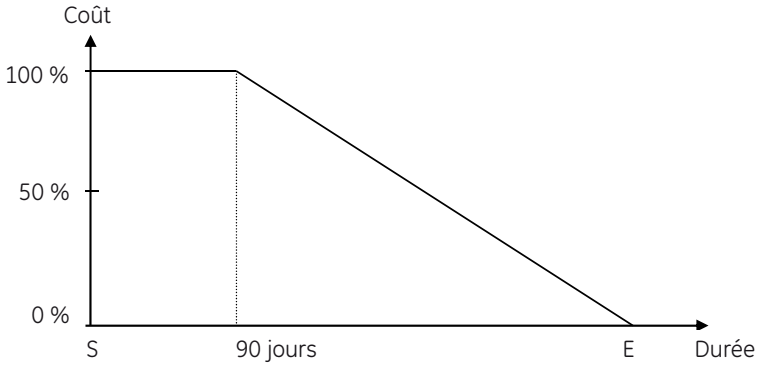

S = départ de la période de garantie
E = fin de la période de garantie
30 jours = 1 mois

Attention :
Notre garantie de responsabilité ne prend pas en compte les dommages aux personnes ou aux machines et exclu tout échange de commande ou compensation pour les pertes.

Version: 23. Mars, 2011

GE Sensing & Inspection Technologies GmbH
Bogenstrasse 41
22926 Ahrensburg
Germany
T +49 (0) 4102 807 0
F +49 (0) 4102 807 189
E geit-info@ge.com
www.ge-mcs.com